



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1485

Lancement des études de l'opération n° 60023838 « Plan de développement des espaces naturels de la Ville de Lyon » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme n° 00012, pour un montant de 70 000 euros

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1485 - LANCEMENT DES ETUDES DE L'OPERATION N° 60023838
« PLAN DE DEVELOPPEMENT DES ESPACES NATURELS
DE LA VILLE DE LYON » ET AFFECTATION D'UNE
PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME N° 00012, POUR
UN MONTANT DE 70 000 EUROS (DIRECTION DES
ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Divers aménagements espaces publics et espaces verts », ainsi que le vote ou l'actualisation des AP dont celle des « Aménagements Espaces publics et verts 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00012.

Ce projet comprend une opération dédiée au Plan de Développement des Espaces Naturels (PDEN) de la Ville de Lyon qui a pour objectif de définir la stratégie de la Ville en matière d'utilisation du végétal dans le paysage urbain et en particulier dans les aménagements publics et espaces verts.

Le contexte du végétal à Lyon, appuyé à la fois sur l'histoire de la Ville et son expérience en matière d'expérimentations végétales, rejoint les préoccupations grandissantes sur le rôle sanitaire et social du végétal urbain (rôle dans la construction du paysage urbain, régulation des bouleversements climatiques, lutte contre la pollution, apaisement du cadre de vie).

La Ville doit définir la meilleure stratégie pour faire évoluer les modes d'aménagements et de gestion, pour prendre en compte les attentes de nos concitoyens, s'inscrire dans les dynamiques vertueuses en cours (« grenellisation » du PLU, Plan Climat), et anticiper les contraintes liées à la baisse des moyens disponibles pour aménager puis entretenir ces espaces.

Dans le cadre de la révision en cours du PLU de Lyon, en conformité avec les orientations du SCOT et de la loi Grenelle 2, cette question du « végétal utile » est essentielle.

L'étude en cours doit permettre de définir un concept de « vert intelligent » et de proposer les moyens concrets et leviers d'action pour aller du concept au terrain et fédérer les acteurs intervenant sur ce sujet.

Elaboré par un bureau d'étude en paysage et écologie, le PDEN est constitué d'un diagnostic et d'un ensemble de préconisations définissant les prescriptions à appliquer en matière de végétalisation des espaces publics de la ville à court, moyen et long terme, pour maintenir et étendre une « trame verte utile ».

Ce document « généraliste » sera assorti de fiches actions pour mise en œuvre sur des périmètres tests et, à terme, sur l'ensemble des espaces végétalisés de la ville.

Ces prescriptions pourront consister en une adaptation des modes de gestion, une modification sensible des espaces existants, ou des propositions de nouveaux espaces plantés permettant l'instauration d'une trame verte cohérente.

La Direction des Espaces Verts – Pôle Aménagement des Paysages Urbains- est chargée de la conduite de cette étude, en lien avec la Direction de l'Aménagement Urbain.

Les études de cette opération, estimées à 70 000 €, sont à financer par affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme « Aménagement Espaces Publics et Verts 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00012.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Où l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1- Le lancement des études de l'opération 60023838 « Plan de développement des Espaces Naturels de la Ville de Lyon » est approuvé. Ces études seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Espaces Publics et Verts 2015-2020 », programme n° 00012.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012 « Espaces publics/Espaces verts », AP n° 2015-1 « Aménagements Espaces Publics et Verts 2015-2020 », opération n° 60023838 « Plan de développement des Espaces Naturels de la Ville de Lyon » et seront imputées sur la nature 2031, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2015 : 10 000 €
- 2016 : 60 000 €.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

A. GIORDANO